



## **UNESCO 41<sup>e</sup> Conférence Générale**

**Séance de politique générale, salle 1, 13 novembre 2021**

### **Parole aux ONG : intervention de Danièle PERRUCHON pour l'OMEP**

Monsieur le Président de la Conférence Générale, Madame la Directrice Générale, Excellences, merci de donner la parole à l'Organisation Mondiale pour l'Education Préscolaire - OMEP.

Mesdames, Messieurs, la lutte pour les droits de l'homme et la reconnaissance de l'enfant comme citoyen a une longue histoire. La Convention relative aux droits de l'enfant et les politiques de protection et d'éducation de la petite enfance ont été rendues possibles grâce au plaidoyer et à l'influence des organisations de la société civile, dont l'OMEP.

L'OMEP a été créée en 1948, à la demande de l'UNESCO, face aux conséquences de la Seconde Guerre mondiale. Un groupe de femmes humanistes à l'origine de cette ONG ont montré l'importance fondatrice des premières années de la vie.

Lorsque nous parlons de la petite enfance, nous sommes confrontés à de multiples façons de la vivre : au côté des enfants les plus privilégiés, d'autres enfants grandissent dans la pauvreté, la violence, la migration ou sont touchés par le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les conflits et autres catastrophes.

Les membres de l'OMEP, qui actuellement agissent dans 67 pays, soulignent qu'il est essentiel de cultiver la solidarité, le multilatéralisme et le partenariat pour sauvegarder les acquis et les progrès humanitaires et relever les défis d'un avenir incertain.

Depuis 75 ans, l'UNESCO a apporté d'énormes contributions à la construction d'un ordre international plus juste et équitable. Le plaidoyer de l'OMEP a toujours été de

promouvoir le droit fondamental à la protection dès la naissance, à l'éducation et au bien être dès le plus âge.

L'OMEP contribue à la réalisation du Cadre d'Action d'Éducation 2030, ODD 4 Cibles 4.2 et 4.7 traitants de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance ainsi que de l'éducation au développement durable et autres.

C'est aux gouvernements d'investir dans des politiques publiques de protection et d'éducation de qualité pour la petite enfance afin que le développement personnel et social des filles comme des garçons, et avec la participation des familles, soit véritablement holistique.

C'est grâce à l'éducation au raisonnement, à la culture, à la socialisation et à la communication ouverte que l'enfant grandit.

L'OMEP soutient que les enfants ont besoin d'un État, d'une famille et d'une société civile, attachés à la protection de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Ce sont tous ces principes inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant que l'OMEP défend.

L'humanité a encore une grande dette envers la petite enfance, accentuée par la pandémie de COVID 19.

Il est temps d'aller de l'avant avec force et espoir, en collaborant à l'élaboration d'un monde futur plus équitable pour nos enfants, sans laisser personne de côté.

Je vous remercie.